

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1328

18 juin 2011

### SOMMAIRE

ACS 2007-1 Luxembourg S.à r.l. ....	63726	ION Investment Corporation S.à r.l. ....	63715
Advent Therapy (Luxembourg) Holding S.à r.l. ....	63714	JP Pro's ....	63739
Advent Therapy (Luxembourg) S.à r.l. ...	63719	Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-B, S.à r.l. ....	63707
AI Global Investments S.à r.l. ....	63727	LEICo (Luxembourg-England Investment Company) ....	63731
An der Le'h S,à r.l. ....	63733	Mega-Car S.A. ....	63744
Assya Capital ....	63727	Mierscherbiereg Immobilière S.A. ....	63707
Assya Holding ....	63727	Monster Luxembourg S.A. ....	63744
Avantor Performance Materials Holdings S.A. ....	63719	Morumbi S.A. ....	63718
Axon Resources (Offshore) S.à r.l. ....	63727	Nautica S.A. ....	63743
Bright Investments S.A. ....	63735	Neovara European Mezzanine Partners 2003-B S.à r.l. ....	63707
Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l. .....	63735	OKTOPUS Consulting PSF S.A. ....	63744
CCP Acquisition II - End S.à r.l. ....	63712	PCP European Investment Holdings S.à r.l. .....	63709
CCP Acquisition III - End S.à r.l. ....	63741	Pierso S.à r.l. ....	63743
CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l. ....	63743	Prime Invest II ....	63743
Cencom Prim S.A. ....	63735	Rampline Investments S.à r.l. ....	63731
Computacenter PSF S.A. ....	63735	RentaPlace Holding S.A. ....	63718
Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A. ....	63741	RentaPLACE (SPF) S.A. ....	63718
Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A. ....	63742	Severus Finance S.A. ....	63711
Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l. ....	63742	Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A. ...	63727
Diatom S.à r.l. ....	63742	Streamup S.A. ....	63729
Di Corso Holding S.A., SPF ....	63722	Tectit S.à r.l. ....	63711
Digital Luxembourg II Sàrl ....	63709	Think Home S.à r.l. ....	63721
Eclogan S.A. ....	63739	Treveria Twenty-One S.à r.l. ....	63720
Eknah Investments S.A. ....	63715	Treveria Twenty-Three S.à r.l. ....	63736
GlamRock Sàrl ....	63721	Valma S.A. ....	63712
Gottex Shelf Company 9 ....	63698	VALMA S.A., société de gestion de patri- moine familial ....	63712
HAERES Capital S.à r.l. ....	63736	Vostok S.à r.l. ....	63726
		Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A. ...	63720

**Gottex Shelf Company 9, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.004.

---

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty third day of March.

Before, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, qualifying as a securitisation company within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisation, having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS), under number B 139777, with a share capital of USD 20,000.-;

here represented by Me Bertrand MARIAUX, lawyer, residing professionally at 18-20 rue Edward Steichen, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, delivered to him. Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Gottex Shelf Company 9" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of USD 2 (two United States Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable between shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

**III. Management - Representation****Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

## **IV. Shareholder(s)**

#### **Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.**

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 11.2. Notices, quorum, Majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholder(s) towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

**Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.2 The operations of the Company are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the issued share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**VI. Dissolution - Liquidation**

**Art. 16.**

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority of the shareholders holding at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provisions**

**Art. 17.**

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

*Subscription and Payment*

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.á r.l., represented as stated above, subscribes to all the 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of USD 2.- (two) United States Dollars each, and agrees to pay

them in full by a contribution in cash in the amount of USD 20,000.-(twenty thousand United States Dollars) which is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,300.-.

#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Joachim Walter Gottschalk, Chairman and Chief Executive Officer of Gottex Fund Management, born in Munich, Germany on January 1, 1947, whose address is at Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Switzerland;

- Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant and Chief Financial Officer of Gottex Fund Management, born in Johannesburg, South Africa, on May 30, 1961, whose professional address is at Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Switzerland; and

- Luxembourg Corporation Company S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the RCS under number B 37.974, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

3. Ernst & Young, the public limited liability company (société anonyme) with registered office at 7 rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, is appointed as external approved auditor of the Company for a period of 6 years.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, et dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 139777, ayant un capital de USD 20.000,-

représentée par Maître Bertrand MARIAUX, avocat, avec adresse professionnelle à 18-20 rue Edward Steichen, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Le nom de la société est "Gottex Shelf Company 9" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'affectent pas la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars américain), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société le sollicitera ou sur convocation de tout gérant, quel qu'il soit, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote



(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent ne pas être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 10.000 (dix mille) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars américains) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains), qui est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.300,- EUR.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Joachim Walter Gottschalk, Chairman et Chief Executive Officer de Gottex Fund Management, né à Munich, en Allemagne le 1 janvier 1947, demeurant professionnellement à 243, Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Suisse;

- Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant et Chief Financial Officer de Gottex Fund Management, né à Johannesburg, en Afrique du Sud, le 30 mai 1961 demeurant professionnellement à Avenue de Rhodaine 48, Lausanne 1007, Suisse; et

- Luxembourg Corporation Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au RCS sous le numéro B 37974, et ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Ernst & Young, la société anonyme, ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippman, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée de 6 ans.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Bertrand MARIAUX, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2011. Relation GRE/2011/1265. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 avril 2011.

Référence de publication: 2011048061/501.

(110053785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Mierscherbiereg Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.834.

Les documents de clôture de l'année 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch.

*Pour MIERSCHERBIERG IMMOBILIERE S.A.*

AREND CONSULT S.A R.L., Mersch

Signature

Référence de publication: 2011054402/13.

(110060806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**Neovara European Mezzanine Partners 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-B, S.à r.l.).**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.796.

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth March.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-B, L.P., a limited partnership established under the laws of Bermuda, having its registered office at Century House, 16 Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda, registered with the Bermuda register of companies under number 34.875,

here represented by Mrs Preeti KHITRI, employee, residing professionally in L-2550 Luxembourg,

acting by virtue of a proxy given in Bermuda on 7<sup>th</sup>, March, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of sole shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-B, S.à r.l. having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (the "Company"),

incorporated by a deed of Me Blanche MOUTRIER, notary residing then in Esch-sur-Alzette, on March 23<sup>rd</sup>, 2004, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 504 of May 13<sup>th</sup>, 2004,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 99.796.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

### *Sole resolution*

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into Neovara European Mezzanine Partners 2003-B S.à r.l. and in consequence to amend the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation as follows:

“ **Art. 1. (§1).** The private limited liability company shall exist under the name “Neovara European Mezzanine Partners 2003-B S.à r.l.”, which will be governed by the laws on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), and in particular by the present Articles.”

### *Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 850.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, well known by the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-B, L.P., une société constituée sous les lois de Bermuda, ayant son siège social à Century House, 16 Par la Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda, enregistrée au Registre des sociétés de Bermuda sous le numéro 34.875,

ici représentée par Madame Preeti KHITRI, employée, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée à Bermuda en date du 7 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Lehman Brothers European Mezzanine Partners 2003-B, S.à r.l., avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 504 du 13 mai 2004,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 99.796.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

### *Unique résolution*

L'associée unique décide de changer le nom de la société en Neovara European Mezzanine Partners 2003-B S.à r.l. et de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (§1).** La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de «Neovara European Mezzanine Partners 2003-B S.à r.l.» qui sera régie par les lois sur les sociétés commerciales, telles que modifiées (ci-après la «Loi»), ainsi que plus particulièrement par les présents Statuts.»

### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 850.- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. KHITRI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14030. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011051052/82.

(110057229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Digital Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.214.

Par résolutions signées en date du 5 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Nomination de Monsieur Joshua Ananda Mills, avec adresse au 560, Mission Street, Suite 2900, CA 94105 San Francisco, USA, en tant que gérant de classe a avec effet rétroactif au 27 juillet 2010 et pour une période indéterminée.

Nomination de TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet rétroactif au 27 juillet 2010 et pour une période indéterminée.

Nomination de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet rétroactif au 27 juillet 2010 et pour une période indéterminée.

Nomination de Monsieur Frederick Smith Potter, avec adresse au 99, Butlers & Colonial Wharf, SE1 2PY Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet rétroactif au 9 novembre 2010 et pour une période indéterminée.

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de classe B, avec effet au 26 avril 2011.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant de classe B avec effet rétroactif au 26 avril 2011 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

*Pour la société*

TMF Corporate Services S.A.

*Gérant de classe B*

Référence de publication: 2011063511/26.

(110071790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**PCP European Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.472.

In the year two thousand and eleven, on the first day of April.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1. Barclays Private Credit Partners Fund L.P., an exempted limited partnership established under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under MC-25954 and acting through its general partner, Barclays Private Credit Partners G.P. whose registered office is at c/o Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands; here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 March 2011.

2. Barclays Private Credit Partners G.P., having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered with the registrar of Companies of the Cayman Islands under MC-208124;

here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 29 March 2011.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "PCP European Investment Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with

the Luxembourg Trade and Companies Register under number B159472, having its registered office at 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 23 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolution:

*Sole resolution*

The shareholders resolve to remove the following article 14.13 from the articles of association of the Company:

"Any member of the Investment Committee shall keep confidential any and all confidential information that it may acquire in relation to the business or affairs of the Company. The above-mentioned obligation shall not apply to any information which: (i) is publicly available and (ii) a member of the Investment Committee is required to disclose by any applicable law or by an order of a court of competent jurisdiction."

*Costs*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,000.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le premier jour d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Barclays Private Credit Partners Fund L.P., une société en commandite simple exemptée établie sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite Simple des Îles Caïmans sous MC-25954 et agissant par l'intermédiaire de son gérant, Barclays Private Credit Partners G.P. dont le siège social est auprès de Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans;

ici représentée par Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2011.

2. Barclays Private Credit Partners G.P., ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, immatriculée au Registre des Sociétés des Îles Caïmans sous MC-208124;

ici représentée par Flora Gibert, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 mars 2011.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de "PCP European Investment Holdings S.à r.l." une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159472, ayant son siège social au 2, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, constituée selon un acte notarié par-devant le notaire soussigné en date du 23 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution unique*

Les associés décident d'enlever l'article 14.13 suivant des statuts de la Société:

"Tout membre du Comité d'Investissement gardera confidentiel toute information confidentielle qu'il peut acquérir en relation avec les affaires ou l'activité de la Société. L'obligation mentionnée ci-dessus ne s'appliquera pas à toute information: (i) qui est publiquement disponible et (ii) qu'un membre du Comité d'Investissement est requis de transmettre de par la loi ou de par une décision de justice d'une juridiction compétente."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.000.-.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version anglaise; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 avril 2011. Relation: LAC/2011/15764. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2011.

Référence de publication: 2011051143/91.

(110057462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Severus Finance S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 5.115.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 134.139.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 avril 2011 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine van Oort, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- Wim Rits, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011055869/17.

(110062699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

**Tectit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 44.598.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le dix mars.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur René NEYEN, ingénieur diplômé, né à Esch/Alzette le 31 janvier 1937 (No. Matricule 19370131190), demeurant à L-8131 Bridel, 50, rue des Genêts.

2) Madame Rita GROSBER, femme au foyer, née à Luxembourg le 28 novembre 1940 (No. Matricule 19401128223), épouse de Monsieur René NEYEN, demeurant à L-8131 Bridel, 50 rue des Genêts.

3) Monsieur Norbert dit Norry NEYEN, ingénieur diplômé, né à Luxembourg le 13 avril 1966 (No. Matricule 19660413130), demeurant à L-5617 Mondorf-les-Bains, 21 rue d'Ellange.

ici représentée par Monsieur René NEYEN, prèdit, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 25 février 2011; laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

4) Madame Nathalie NEYEN, salariée, née à Luxembourg le 13 avril 1970 (No. Matricule 19700413201), demeurant à L-8131 Bridel, 50, rue des Genêts.

ici représentée par Monsieur René NEYEN, prèdit, agissant en vertu d'une procuration spéciale sous seing privé en date du 14 février 2011; laquelle procuration a été paraphée "ne varietur" par les parties et le notaire et restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acte ce qui suit:

a) Qu'ils sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée "TECTIT sàrl", (Matricule 19932406546), avec siège social à L-1811 Luxembourg, 5 rue de l'Industrie;

inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B44.598;

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster en date du 24 juin 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 22.438.

B) Que d'un commun accord les prédits associés de la société à responsabilité limitée "TECTIT sàrl" ont décidé la dissolution de ladite société avec effet rétroactif au 30 novembre 2010, les associés étant investis chacun proparte des actifs et passifs de la société dissoute de sorte qu'il n'y a pas lieu de procéder à une liquidation.

c) Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de CINQ (5) années à L-8131 Bridel, 50, rue des Genêts.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Neyen, Grosber, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 17 mars 2011. Relation: EAC/2011/3534. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 7 avril 2011.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2011052754/45.

(110058461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**CCP Acquisition II - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 141.737,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.778.

—  
*Extrait des Décisions Ecrites de l'Associé Unique de la Société daté du 22 Avril 2011*

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

*"Première décision*

L'associé unique accepte la démission du gérant de catégorie B suivant de la Société avec effet immédiat:

- Jan Willem OVERHEUL demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg."

*"Troisième décision*

L'associé unique décide de nommer Eric LECHAT, né le 21 février 1980 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011058561/21.

(110064348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Valma S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.496.

—  
L'an deux mille onze, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «VALMA S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce



et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 112496, constituée suivant acte notarié en date du 9 décembre 2005 publié au Mémorial C (le «Mémorial»), numéro 475 du 6 mars 2006 Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée par-devant le notaire soussigné, tenue en date du 21 février 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 20 juin 2007, sous le numéro 1215.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Raphaël EBER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Christine COULONRACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société de participations financières mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

2) Changement de la dénomination actuelle de la société en «VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial».

3) Modification du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante: "Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial».

4) Modification de l'article 2 des statuts de la société comme suit:

" **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

5) Ajout d'un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts: «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou  
b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou

c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

6) Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

7) Divers.

II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III.- Il résulte de cette liste de présence que sur la totalité des actions représentant l'entière du capital social émis toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés.

Après délibération, l'assemblée a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société d'une participations financières (SOPARFI) mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination actuelle de la société en «VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial».

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. (premier alinéa).** «Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «VALMA S.A., société de gestion de patrimoine familial.»»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société, relatif à son objet social, comme suit:

**Art. 2.** «La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un nouvel alinéa à l'article 3 des statuts de la Société qui sera conçu comme suit:

**Art. 3. (nouvel alinéa).** «La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante

**Art. 11.** «La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. EBER, C. COULON-RACOT, C. HERMANT-DOMANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 février 2011. Relation: EAC/2011/2561. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011051216/102.

(110057473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Advent Therapy (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 158.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052156/10.

(110058446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**ION Investment Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 159.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2011053064/14.

(110059468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**Eknah Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 109.206.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company EKNAH INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 109.206 (NIN 2005 2214 662),

incorporated by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 17<sup>th</sup> of June 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1182 of November 10, 2005,

having a corporate capital of thirty-one thousand Euro (€ 31.000.-), represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand Euro (€ 1.000.-) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 2. Registered Office. (Paragraph 1).** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING and the company Luxglobal Management S.à r.l. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 2. Registered Office. (Paragraph 1).** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

*Second resolution*

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

*Third resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

*Fourth resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

*Fifth resolution*

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.

*Sixth resolution*

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EKNAH INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 109.206 (NIN 2005 2214 662),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1182 du 10 novembre 2005,

ayant un capital social de trente et un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Siège Social. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING et de la société Luxglobal Management S.à r.l. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Siège Social. (aAlinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- La société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893, représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 6 avril 2011. Relation: ECH/2011/581. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050962/151.

(110057497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Morumbi S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.810.

---

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 8 avril 2011:

1. que la démission de Mme Marjoleine Van Oort en tant qu'Administrateur est acceptée avec effet au 23 février 2011;
2. que Mme Monica Tiuba avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouvel Administrateur avec effet au 23 février 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Référence de publication: 2011054406/15.

(110060729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

---

**RentaPLACE (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. RentaPlace Holding S.A.).**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.329.

---

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «RentaPLACE HOLDING S.A.», avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 90.329, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 82 en date du 28 janvier 2003.

L'Assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Modification de l'objet social de la société et modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 2) Changement du régime fiscal de la société (la société n'étant plus soumise au régime fiscal des sociétés anonymes holdings)
- 3) Modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article trois des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers, à l'exclusion de toute activité commerciale, en restant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate que suite à la modification de l'objet social pour donner à la société l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial avec le régime fiscal y afférent la société sous sa forme actuelle ne pourra plus bénéficier du régime fiscal des sociétés anonymes holding de la loi du 29 juillet 1929.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** La société prend la dénomination de RentaPLACE (SPF) S.A.  
(Le reste sans changement.)

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- Euros).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants et actionnaires au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Danelli, Muhovic, Pache, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16603. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011051159/65.

(110056874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Advent Therapy (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 158.711.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052157/10.

(110058441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Avantor Performance Materials Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052166/10.

(110058797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

**Treveria Twenty-One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.920.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants:*

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011058740/23.

(110065100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

**Wintrop Immobilien Gesellschaft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 141.199.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 31 mars 2011 au siège social de la société que:

*Première résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité de fixer le siège de la société à L-1661 Luxembourg, 31 Grand-rue.

*Deuxième résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joë LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

*Troisième résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Joseph HANSEN de sa fonction d'administrateur de la société.

*Quatrième résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Aloyse LEMMER de sa fonction d'administrateur de la société.

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et décide à l'unanimité d'accepter la démission avec effet immédiat de la société E-CONSULTING S.A., enregistrée au R.C.S.L. B 148.007, établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 39, rue du Kiem comme commissaire aux comptes.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer avec effet immédiat comme administrateurs de la société les personnes suivantes:

- Monsieur Stefano GIUFFRA, né le 09.01.1963 à Rome (Italie), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue



- Monsieur Didier GIRARD, né le 20.12.1949 à Châtenay-Macabry (France), demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue

- Monsieur Sylvain KIRSCH, né le 08.04.1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, les administrateurs nommés, Monsieur Stefano GIUFFRA, Monsieur Sylvain KIRSCH et Monsieur Didier GIRARD achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent: Monsieur Joë LEMMER, Monsieur Joseph HANSEN et Monsieur Aloyse LEMMER.

*Septième résolution*

L'Assemblée Générale des actionnaires décide à l'unanimité de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société FIDUGEC S.à r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 101.914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

En conformité avec l'article 52 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915, le nouveau Commissaire aux Comptes nommé FIDUGEC S.à r.l., enregistrée au R.C.S de Luxembourg B 101.914, établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011051801/48.

(110058168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**GlamRock Sàrl, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Think Home S.à r.l.).**

Siège social: L-2312 Luxembourg, 4, rue de la Paix.  
R.C.S. Luxembourg B 135.042.

L'an deux mille onze. Le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. Cesare TRIA, assistant à la direction, demeurant à L-1326 Luxembourg, 20, rue Auguste Charles, propriétaire de soixante-deux (62) parts sociales de la sousdite société,

2. Jorge GONCALVES DA SILVA, employé de l'Etat, demeurant à L-2442 Luxembourg, 378, rue de Rollingergrund, propriétaire de soixante-deux (62) parts sociales de THINK HOME S.à r.l., avec siège social à L-1326 Luxembourg, 20, rue Auguste Charles, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B135.042, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 274 du 1<sup>er</sup> février 2008.

D'abord Cesare TRIA, susdit, déclare céder à Sergio Paulo DA SILVA ROSA, vendeur, demeurant à L-2312 Luxembourg, 4, rue de la Paix, quarante-deux (42) parts sociales de la Société, pour le prix d'un (1,-) euro,

et, vingt (20) parts sociales de la société à José Oscar LÚZIO MOREIRA, employé privé, demeurant à L-2149 Luxembourg, 27, rue Emile Metz, pour le prix d'un (1,-) euro.

Jorge GONCALVES DA SILVA, susdit, déclare céder vingt-deux (22) parts sociales au susdit José Oscar LÚZIO MOREIRA, pour le prix d'un (1,-) euro,

et, quarante (40) parts sociales à Daniele MANGIULLI, employé public, demeurant à L-5969 Itzig, 87, rue de la Libération, pour le prix d'un (1,-) euro.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales leur cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Les prix des cessions ont été payés par les cessionnaires aux cédants avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ensuite: Cesare TRIA, préqualifié, agissant en sa qualité de gérant, accepte au nom de la Société les cessions qui précèdent, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense les cessionnaires à faire signifier lesdites cessions à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter leur effet.

Finalement, les associés Sergio Paulo DA SILVA ROSA, José Oscar LÚZIO MOREIRA, et Daniele MANGIULLI, préqualifiés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

*Deuxième résolution*

Ils décident de modifier la dénomination de la société et par conséquent l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de GlamRock SARL."

*Troisième résolution*

Ils décident de modifier l'objet social de la société et par conséquent l'article 3 des statuts comme suit:

" **Art. 3**. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- La réalisation d'un agenda événementiel avec sa distribution et celle d'autres publications;
  - La promotion de produits et d'événements culturels, récréatifs et sportifs;
  - La réalisation de CDs, DVDs et Vynils, T-shirts, sweat-shirts et tout autre support de promotion et de publicité à des fins de promotion et de distribution de la musique amplifiée;
  - La promotion, le booking et l'organisation d'événements culturels, récréatifs et sportifs ou de divertissement à des fins de promotion et de distribution de la musique amplifiée;
- ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement."

*Quatrième résolution*

Les associés acceptent la démission du gérant, Cesare TRIA, susdit.

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer trois (3) gérants, à savoir:

- Sergio Paulo DA SILVA ROSA, vendeur, demeurant à L-2312 Luxembourg, 4, rue de la Paix, gérant technique,
- José Oscar LÚZIO MOREIRA, employé privé, demeurant à L-2149 Luxembourg, 27, rue Emile Metz, gérant administratif,
- Daniele MANGIULLI, employé public, demeurant à L-5969 Itzig, 87, rue de la Libération, gérant administratif.

La société sera engagée par la signature conjointe du gérant technique et d'un des gérants administratifs.

*Sixième résolution*

Les associés décident de transférer le siège au L-2312 Luxembourg, 4, rue de la Paix.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TRIA, GONCALVES DA SILVA, DA SILVA ROSA, LÚZIO MOREIRA, MANGIULLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 avril 2011. REM 2011/446. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011051780/71.

(110058405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

**Di Corso Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.214.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of April.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited liability company DI CORSO HOLDING S.A., SPF, having its registered office in L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 32.214 (NIN 2010 2218 249),

incorporated by deed of the notary Alphonse LENTZ, then residing in Remich, on the 14<sup>th</sup> of November 1989, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 123 of April 14, 1990, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the same notary Alphonse LENTZ on the 13th of April 1994, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 304 of August 16, 1994;

- by deed of the notary Jacques DELVAUX, residing in Luxembourg, on the 14<sup>th</sup> of July 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 622 of November 7, 1997.

The corporate capital has been converted into Euro by a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders on the 7<sup>th</sup> of November 2001, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 375 of March 7, 2002.

The articles of incorporation have subsequently been amended by deed of the undersigned notary on July 19, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1821 of September 6, 2010.

The corporate capital is set at five million four hundred fifty thousand Euro (€ 5.450.000.-), represented by three hundred fifty (350) shares having a par value of fifteen thousand five hundred seventy-one Euro forty-three cent (€ 15.571,43) each.

The meeting is presided by Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare,

who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1.- Transfer of the registered office of the company from Mamer to Luxembourg with amendment of article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

2.- Decision to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

3.- Acceptance of the resignation of the current directors with discharge for the execution of their mandates.

4.- Acceptance of the resignation of the current statutory auditor with discharge for the execution of his mandate.

5.- Appointment of Mr. Claude ZIMMER, Mr. Marc THEISEN, Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, the company Luxglobal Management S.à r.l. and the company Van Lanschot Management S.A. as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

6.- Appointment of the company ZIMMER & PARTNERS S.A. as new statutory auditor, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shareholders are present or represented at the meeting, the meeting is therefore properly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The meeting decides to transfer the registered office of the company from Mamer to Luxembourg and therefore to amend article 2 of the articles of incorporation to give it the following reading:

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

*Second resolution*

The meeting decides to fix the address of the company at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

*Third resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current directors and grants them discharge for the execution of their mandates.

*Fourth resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the current statutory auditor and grants him discharge for the execution of his mandate.

#### *Fifth resolution*

The meeting decides to appoint as new directors of the company, their terms of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

- Mr. Claude ZIMMER, bachelor of law, master in economics, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Marc THEISEN, lawyer, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, director, residing professionally at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
- The company Luxglobal Management S.à r.l., having its registered office at L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 159.893, represented by its permanent representative Mr. Hendrik H.J. KEMMERLING, prenamed.
- The company Van Lanschot Management S.A., having its registered office at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 38.991, represented by its permanent representative Mr. Joseph O.H. VAN CRUGTEN, bank director, residing professionally at L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

#### *Sixth resolution*

The meeting decides to appoint as new statutory auditor of the company, its term of office expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2016:

The company ZIMMER & PARTNERS S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 151.507.

As nothing remains on the agenda, the president called the meeting closed.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille onze, le quatre avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DI CORSO HOLDING S.A., SPF, avec siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 32.214 (NIN 2010 2218 249),

constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Remich, en date du 14 novembre 1989, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 123 du 14 avril 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Alphonse LENTZ en date du 13 avril 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 304 du 16 août 1994;

- suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 622 du 7 novembre 1997.

Le capital social a été converti en Euros en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 7 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 375 du 7 mars 2002.

Les statuts ont été modifiés par la suite suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1821 du 6 septembre 2010.

Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent cinquante mille Euros (€ 5.450.000.-), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de quinze mille cinq cent soixante-et-onze Euros quarante-trois Cents (€ 15.571,43) chacune.

La séance est présidée par Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.-Transfert du siège social de la société de Mamer à Luxembourg avec modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 4244, avenue de la Gare.

3.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leurs mandats.

4.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

5.- Nomination de Monsieur Claude ZIMMER, Monsieur Marc THEISEN, Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, de la société Luxglobal Management S.à r.l. et de la société Van Lanschot Management S.A. en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016.

6.- Nomination de la société ZIMMER & PARTNERS S.A. en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Mamer à Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la société, leurs mandats expirant à l'assemblée générale de 2016:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Marc THEISEN, avocat, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

- la société Luxglobal Management S.à r.l., ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.893,

représentée par son représentant permanent Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, prénommé.

- la société Van Lanschot Management S.A., ayant son siège social à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 38.991,

représentée par son représentant permanent Monsieur Joseph O.H. VAN CRUGTEN, directeur de banque, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2016:

La société ZIMMER & PARTNERS S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. ZIMMER, H. H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 06 avril 2011. Relation: ECH/2011/580. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 avril 2011.

Référence de publication: 2011050948/191.

(110057389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Vostok S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 132.451.

*Extrait de Transfert de Parts Sociales*

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 27 avril 2011 que:

la société Centuria Real Estate Asset Management International S.A., société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 96 465, cède

- 500 (cinq cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société Vostok S.à r.l. à

Monsieur Marc Bauer, ayant son adresse privée à la résidence «Fleur de Lys»- Bât. Le Palais - Appt 10 - Moudong centre F-97122 Baie-Mahault (Guadeloupe).

Suite à ce transfert les parts sociales de Vostok S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

Marc Bauer: .....	500 parts sociales
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.: .....	0 part sociale
Total: .....	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mai 2011.

*Pour Vostok S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2011062657/25.

(110069737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**ACS 2007-1 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 avril 2011.

Référence de publication: 2011052171/10.

(110058723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 14 avril 2011.  
Référence de publication: 2011052175/10.  
(110058648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Assya Capital, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 148.973.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mars 2011.  
Référence de publication: 2011052186/10.  
(110058752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Assya Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 95.132.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 27 mars 2011.  
Référence de publication: 2011052187/10.  
(110058746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Sophis Holding (Luxembourg) S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 129.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 avril 2011.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*  
Référence de publication: 2011053202/14.  
(110059285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**Axon Resources (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 126.783.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of March.  
Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg number B 127040,

duly represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

The appearing party is currently the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Axon Resources (Offshore) S.à r.l. (the "Company"), with registered office at L2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert R.C.S. Luxembourg number B 126783, established by virtue of a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated March 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1117 of June 11, 2007, and whose articles of incorporation have been amended for the last time by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated September 3, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2440 of October 6, 2008.

The share capital of the Company presently amounts to twenty-five thousand US dollars (USD 25,000) represented by five hundred (500) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

The appearing party is currently the sole owner of all the shares of the Company.

The appearing party, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

The appearing party, as the liquidator of the Company, declares that all known liabilities of the Company have been settled.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to its sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown, in the same way as the latter was liable; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today.

The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the Company's former registered office.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the present shareholder meeting, are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro.

The share capital of the Company is valued at EUR 17,750.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie sous le droit du Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg numéro B 127040,

dûment représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La comparante est actuellement la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Axon Resources (Offshore) S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg numéro B 126783, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1117 du 11 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2440 du 6 octobre 2008.



La Société a actuellement un capital social de vingt-cinq mille dollars US (USD 25.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

La comparante est actuellement propriétaire de l'intégralité des parts sociales de la Société.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif connu de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associée unique est investie de tout l'actif et elle répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle, de la même manière que celle-ci y était tenue; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 17.750.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 avril 2011. Relation GRE/2011/1392. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011051492/95.

(110057572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2011.

#### **Streamup S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 72.515.

L'an deux mille onze, le vingt-trois février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STREAMUP S.A, avec siège social à L-4123 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 72.515,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Georges D'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 21 du 07 janvier 2000.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Bouanem AOUN, administrateur-délégué, demeurant à F-57310 Guénange, 10, rue de la Clochette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Ismail YUKSEL, conducteur de travaux, demeurant à F-57070 Metz, 7, rue de la Petite Voivre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mohand A Meziene BOUKHELIFA, commercial, demeurant à F-57860 Roncourt, 7, rue Jaumont.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS, représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet:

- l'import-l'export de tous matériels;
- la construction en bâtiment et rénovation;
- le plâtrerie, le carrelage et le revêtement de sol souple et dur;
- la pose de menuiserie intérieure et extérieure;
- les travaux d'isolation;
- l'achat et la revente de biens immobiliers ainsi que
- l'activité d'agent commercial et commissionnaire.

b) Conversion de la devise du capital de LUF 1.250.000.- en EUR 30.986,69 et suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.

c) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

d) Révocation de Monsieur Amar OUSLIMANE, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.

e) Nomination de Monsieur Ismail YUKSEL et de Monsieur Mohand A Meziene BOUKHELIFA, en tant que nouveaux administrateurs de la société.

f) Nomination de Monsieur Ismail YUKSEL, en tant qu'administrateur-délégué.

g) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article deux (2) des statuts relatif à l'objet social de la société comme suit:

La société a pour objet:

- l'import-l'export de tous matériels;
- la construction en bâtiment et rénovation;
- le plâtrerie, le carrelage et le revêtement de sol souple et dur;
- la pose de menuiserie intérieure et extérieure;
- les travaux d'isolation;
- l'achat et la revente de biens immobiliers ainsi que
- l'activité d'agent commercial et commissionnaire.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir la devise du capital de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS LUXEMBOURGEOIS (LUF 1.250.000,-) en TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (30.986,69 €) sur base du cours de change 1 LUF = 40,3399 EUR et de supprimer la désignation de la valeur nominale desdites actions.

#### *Troisième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article TROIS - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts est modifié comme suit:

" **Art. 3. 1<sup>er</sup> . Alinéa.** Le capital social est fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-NEUF CENTS (€ 30.986,69), représenté par CENT (100) ACTIONS sans désignation de valeur nominale."

Les alinéas 2 et suivants de l'article trois (3) des statuts sont supprimés.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Amar OUSLIMANE, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société.

Décharge pleine et entière lui est accordé pour l'exercice de son mandat.

#### *Cinquième résolution*

Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Ismail YUKSEL, conducteur de travaux, né le 20 avril 1971 à Cekerek (Turquie), demeurant à F-57070 Metz, 7, rue de la Petite Voivre.
- Monsieur Mohand A Meziene BOUKHELIFA, commercial, né le 15 novembre 1970, à Soissons (France), demeurant à F-57860 Roncourt, 7, rue Jaumont.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle de 2013.

*Réunion du conseil d'administration*

Monsieur Bouanem AOUN, Monsieur Ismail YUKSEL et Monsieur Mohand A Meziene BOUKHELIFA, prénommés, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

Monsieur Ismail YUKSEL, prénommé est nommé administrateur-délégué.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Aoun, Yuksel, Boukhelifa, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 février 2011. Relation: EAC/2011/2698. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011051196/91.

(110057472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**LEICo (Luxembourg-England Investment Company), Société Anonyme.**

Siège social: L-7634 Heffingen, Scherfenhof, La Grange.

R.C.S. Luxembourg B 95.515.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 avril 2011, les mandats des Administrateurs MM. Patrick FOSSETT, Christophe CLASEN, Président et Administrateur-Délégué et Bernard CLASEN, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 14 AVR. 2011.

*Pour: LEICo (Luxembourg-England Investment Company)*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011055974/17.

(110062052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

**Rampline Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.256,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.559.

In the year two thousand and eleven on the fourth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, Notary Public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

There appeared:

ADIC Strategic Holdings LLC, a limited liability company registered with the Abu Dhabi Chamber of Commerce and Industry under number 1143970 (hereinafter "the Sole Shareholder"), with registered office at Tariq Bin Ziad Street, Khalidiya, National Bank of Abu Dhabi Building, Abu Dhabi, United Arab Emirates, here represented by Ms Annie Caycho, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 February 2011;

The proxy "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Sole Shareholder has requested to the undersigned notary to record that it is indeed the sole shareholder of Rampline Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to twelve thousand and five hundred Euros (12,500.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx dated 29 May 2009, published on 2 July 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1275, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 146559 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with immediate effect as of today, according to the exchange rate (EUR/USD) as at 3 March 2011 (i.e. EUR 1.- equivalent to USD 1.38055). As a consequence, the share capital should amount to seventeen thousand two hundred and fifty-six United States Dollars (USD 17,256.-) divided into seventeen thousand two hundred and fifty-six (17,256) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation accordingly.

After the foregoing was approved, the Sole Shareholder decides what follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollars (USD) with immediate effect as of today, according to the exchange rate of EUR 1 = USD 1.38055 so determined as at 3 March 2011. As a consequence, the share capital should amount to seventeen thousand two hundred and fifty-six United States Dollars (USD 17,256.-) divided into seventeen thousand two hundred and fifty-six (17,256) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, article 5 of the Articles of Incorporation must be amended and hence shall read from now on as follows:

" **Art. 5.** The share capital of the Company is set at seventeen thousand two hundred and fifty-six United States Dollars (USD 17,256. -) represented by seventeen thousand two hundred and fifty-six (17,256) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles of Incorporation are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

The undersigned Notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; and in case of divergences between the English and the French version, the text in English will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned Notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned Notary by her/his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned Notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le quatrième jour de mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ADIC Strategic Holdings LLC, une limited liability company des Emirats Arabes Unis, immatriculée auprès de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abu Dhabi sous le numéro 1143970, ayant son siège social à Tariq Bin Ziad Street, Khalidiya, National Bank of Abu Dhabi Building, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, ("l'Associé Unique") représentée aux fins des présentes par Madame Annie Caycho, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 février 2011;

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Rampline Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 29 Mai 2009, publié le 2 juillet 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1275, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 146559 (la "Société").

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Changer la devise du capital social de la Société d'Euro (EUR) en dollar américain (USD) avec effet immédiat selon le taux de change (EUR/USD) au 3 Mars 2011 (c'est-à-dire EUR1,- équivalent à USD 1,38055). Par conséquent, le capital social de la Société s'élèvera à dix-sept mille deux cent cinquante-six dollars américains (USD 17.256,-) divisé en dix-sept mille deux cent cinquante six (17.256) parts sociales de valeur nominale un dollar américain (USD 1,-) chacune.

2. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter le changement de devise du capital social.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société d'euro (EUR) en dollar américain (USD) avec effet immédiat selon le taux de change (EUR/USD) au 3 Mars 2011 (EUR 1 = USD 1,38055). Par conséquent, le capital social de la Société s'élèvera à dix-sept mille deux cent cinquante-six dollars américains (USD 17.256,-) divisé en dix-sept mille deux cent cinquante six (17.256) parts sociales de valeur nominale un dollar américain (USD 1,-) chacune.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution mentionnée ci-dessus, l'article 5 des Statuts de la Société est modifié avec effet immédiat et se lira désormais comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à dix-sept mille deux cent cinquante-six dollars américains (USD 17.256,-), représenté par dix-sept mille deux cent cinquante-six (17.256) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modifications des Statuts.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison de la modification des Statuts sont évalués à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle/ il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. CAYCHO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/11070. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040500/111.

(110045245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

**An der Le'h S,à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3542 Dudelange, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 160.124.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1.- SISTER LINE S.A. avec siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.053,

ici représentée par son administrateur unique Jean-Marie KONTZ, directeur de société, demeurant à Strassen,

2.- Sandro KONTZ, aide-comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 25 avril 1989, demeurant à L-3490 Dudelange, 28, rue Jean Jaurès,

lui-même ici représenté par Jean-Marie KONTZ, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de AN DER LE'H SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (EUR 125,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

#### *Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

1.- SISTER LINE S.A. avec siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 141.053, quatre-vingt-quinze parts . . . . .	95
2.- Sandro KONTZ, aide-comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 25 avril 1989, demeurant à L-3490 Dudelange, 28, rue Jean Jaurès, cinq parts . . . . .	5
Cent parts . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent euros (EUR 800,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3542 Dudelange, rue du Parc.
- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:

1.- Roberta BERETTINI, sans état, née à Dudelange, le 30 janvier 1963, demeurant à L-3474 Dudelange, 5, rue Auguste Liesch, gérante technique.

2.- Sandro KONTZ, aide-comptable, né à Esch-sur-Alzette, le 25 avril 1989, demeurant à L-3490 Dudelange, 28, rue Jean Jaurès, gérant administratif.

3.- Dimitri KLEIN-WAGNER, salarié, né à Dudelange, le 7 juillet 1967, demeurant à L-3542 Dudelange, 180, rue du Parc, gérant administratif.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire aux comparants que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, Ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kontz et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 29 mars 2011. Relation EAC/2011/4233. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce.

Dudelange, le 5 avril 2011.

Frank MOLITOR.

Référence de publication: 2011051366/73.

(110057000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

---

**Bright Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.265.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 avril 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011052213/11.

(110059152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Cargill International Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052228/10.

(110058455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Cencom Prim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 145.015.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011052238/11.

(110058406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Computacenter PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 12-15, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 52.391.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61608 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011052245/10.

(110059229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Treveria Twenty-Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.939.

*Extrait des résolutions de l'associé unique*

En date du 14 avril 2011, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Sylvie Abtal-Cola en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Madame Marjoleine van Oort, juriste, née le 28 février 1967 à Groningen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants:*

- Madame Marjoleine van Oort
- Monsieur Abdelhakim Chagaar
- Monsieur Jérôme Tibesar

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Stijn Curfs

*Mandataire*

Référence de publication: 2011058741/23.

(110065075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

**HAERES Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 160.144.

**STATUTS**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Filippo Camillo CAMPERIO, dirigeant d'entreprise, né le 8 mai 1971 à Lausanne, de nationalité française et italienne, demeurant au 13, avenue Paul-Chaix, CH-1231 Conches (Suisse), dûment représenté par Monsieur William Jean-Baptiste, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, agissant en-dites qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la location et la mise en valeur de tous biens mobiliers ou immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

L'objet de la Société est, également, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.



En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "HAERES Capital S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de valeur nominale cent vingt cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année civile.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été arrêtés, le capital social a été souscrit comme suit:

M. Filippo Camillo CAMPERIO, prénommé, .....	100 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

#### *Libération - Apports*

Les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant, constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (EUR 1.000).

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2011.

#### *Décision de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Marc Ambroisien, Vice Président du Comité Exécutif, né le 8 mars 1962 à Thionville (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Monsieur Reinald Loutsch, Directeur, né le 18 mai 1962 à Pétange, demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;
- Madame Elise Lethuillier, Directeur-Adjoint, née le 17 novembre 1972 à Dreux (France), demeurant professionnellement 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

Les gérants de la société sont nommés pour une durée illimitée. La Société est engagée par la signature collective de deux gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.C. CAMPERIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14682. Reçu: soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011051023/135.

(110057193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2011.

**Eclogan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 139.253.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2011.*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893..
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011062107/27.

(110069313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

---

**JP Pro's, Société Anonyme.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.  
R.C.S. Luxembourg B 150.432.

—  
Im Jahre zweitausendelf, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker mit Amtssitz in Luxemburg.

Versammelte sich die außergewöhnliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "JP PRO'S" mit Sitz in L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 150.432, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg am 16. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 247 vom 4. Februar 2010.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.45 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Paul WEILER, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zur Sekretärin Frau Nadine GLOESENER, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Pentti Tapio PARKKINEN, Direktor, wohnhaft in 69, avenue du Bois, L-1250 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Aktiengesellschaft JP PROS sowie die Anzahl der von ihnen in-gehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde begebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die ein hundert (100) bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Aufstockung des Kapitals von seinem aktuellen Stand von ein hundert zwölf tausend fünf hundert Euro (112.500,- EUR) auf ein hundert acht und sechzig tausend sieben hundert fünfzig Euro (168.750,- EUR), durch Schaffung und Ausgabe von fünfzig (50) neuen Aktien ohne Nennwert mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien durch eine Bareinzahlung.

2. Verzicht der Aktionäre auf ihr Zeichnungsvorzugsrecht.
3. Zeichnung und Zahlung.
4. Änderung von Artikel 5 der Satzung.
5. Verschiedenes.

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, wurden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt das Kapital von ein hundert zwölf tausend fünf hundert Euro (112.500,- EUR) auf ein hundert acht und sechzig tausend sieben hundert fünfzig Euro (168.750,- EUR), durch Schaffung und Ausgabe von fünfzig (50) neuen Aktien ohne Nennwert mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien durch eine Bareinzahlung

*Zweiter Beschluss*

Der alleinige Aktionär erklärt auf sein Zeichnungsvorzugsrecht zu verzichten.

*Dritter Beschluss  
Zeichnung und Einzahlung*

Die Zeichnung der fünfzig (50) neuen Aktien ohne Nennwert wie folgt:

Ist erschienen:

Herr Jussi Ilari PAASIKOSKI, Freiberufler, wohnhaft in B-3061 Leefdaal, Hertwinkel 4,

hier anwesend erklärt hiermit fünfzig (50) neue Aktien ohne Nennwert zu zeichnen für die Gesamtsumme von sechs und fünfzig tausend zwei hundert fünfzig Euro (56.250,- EUR).

Die Versammlung erklärt die Zeichnungen der fünfzig (50) neuen Aktien anzunehmen.

Außer dem Nennwert der Aktien ist eine Ausschüttungsprämie über einen Betrag von drei und sechzig tausend sieben hundert fünfzig Euro (63.750,- EUR) bezahlt worden, so dass die Summe von ein hundert und zwanzig tausend Euro (120.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

*Vierter Beschluss*

In Folge der vorgehenden Beschlüsse wird Artikel 5 der Satzung abgeändert wie folgt:

" **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital beträgt ein hundert acht und sechzig tausend sieben hundert fünfzig Euro (168.750,- EUR) und ist eingeteilt in ein hundert fünfzig (150) Aktien ohne Nennwert."

*Fünfter Beschluss*

Die Versammlung beschließt ein neues Verwaltungsratsmitglied zu ernennen für eine unbegrenzte Dauer:

- Herr Jussi Ilari PAASIKOSKI, Freiberufler, geboren am 17. Dezember 1961 in Helsinki (Finnland), wohnhaft in B-3061 Leefdaal, Hertwinkel 4,

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung um 11.00 Uhr geschlossen.

*Kosten*

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 1.200,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER, P. WEILER, P.T. PARKKINEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mars 2011. Relation: LAC/2011/14565. Reçu 75,- € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 4. April 2011.

Référence de publication: 2011053076/78.

(110059248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

---

**CCP Acquisition III - End S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.630.

*Extrait des Décisions Ecrites de l'Associé Unique de la Société daté du 22 Avril 2011*

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

*"Première décision*

L'associé unique accepte la démission du gérant de catégorie B suivant de la Société avec effet immédiat:

- Jan Willem OVERHEUL demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg."

*"Troisième décision*

L'associé unique décide de nommer Eric LECHAT, né le 21 février 1980 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011058562/21.

(110064354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

**Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.161.

L'an deux mille onze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de CONSULTING & REALIZATION - ADVERTISING & CINEMA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1337 Luxembourg, rue de la Cimenterie, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 94.161 (anc. RC Diekirch B 5.298), constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Hespérange en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 710 du 24 septembre 1999, modifié suivant acte du notaire Camille MINES de Capellen en date du 23 mai 2003, publié au susdit Memorial C, numéro 759 du 18 juillet 2003, modifié suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 octobre 2006, publié au susdit Memorial C, numéro 2219 du 28 novembre 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Stéphane THIRY, cinéaste, demeurant à Fauvillers (Belgique).

qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Hayange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Olivier GODAERT, cinéaste, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Transfert de siège social;
- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts;
- Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à Rédange-sur-Attert.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Rédange-sur-Attert.»

*Troisième résolution*

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: THIRY, DEMICHELET, GODAERT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 5 avril 2011. REM/2011/460. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011052248/49.

(110058544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Consulting & Realization - Advertising & Cinema International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Rédange-sur-Attert, 67, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.161.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011052249/11.

(110058879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Dana European Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 124.270,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 123.594.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2011.

Référence de publication: 2011052256/11.

(110058639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Diatom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3260 Bettembourg, 17, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 158.417.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 avril 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011052267/11.

(110058878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**CCP Credit Acquisition Holdings Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 493.495,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 138.981.

—  
*Extrait des Décisions Ecrites de l'Associé Unique de la Société daté du 22 Avril 2011*

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société les décisions suivantes (traduction libre):

*"Première décision*

L'associé unique accepte la démission du gérant de catégorie B suivant de la Société avec effet immédiat:  
- Jan Willem OVERHEUL demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg."

*"Troisième décision*

L'associé unique décide de nommer Eric LECHAT, né le 21 février 1980 à Leuven (Belgique), demeurant professionnellement à 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au mandat de gérant de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Avril 2011.

Eric Lechat

*Gérant*

Référence de publication: 2011058563/21.

(110064366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

---

**Pierso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 97.527.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 26 avril 2011 a approuvé la résolution suivante:  
- La démission de Johanna Dirkje Van Oort, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011056897/12.

(110063896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

---

**Prime Invest II, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 53.203.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011056898/10.

(110063983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

---

**Nautica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.  
R.C.S. Luxembourg B 99.570.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063689/10.

(110071578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Monster Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 61.333.

—

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2011*

En date du 26 avril 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer le mandat de Monsieur Bernard Alfons HENSMAN, administrateur délégué de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Francis ALI, né le 17 juillet 1973 à Londres, Royaume-Uni et demeurant au 17, Bath House, Trinity Church Square, SE1 6QE London, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société est composé de:

- Monsieur Andrea BERTONE
- Monsieur Warren HAMMOND
- Monsieur Francis ALI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Monster Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011063656/22.

(110070694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**Mega-Car S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 45.400.

—

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2011*

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2011 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Nico Arend (demeurant à L- 1513 Luxembourg, 72, boulevard Prince Félix) et de l'administrateur Monsieur Carlo Fischbach, sont venus à l'expiration, l'assemblée a décidé de les renommer pour une durée de six ans.

Le mandat de l'administrateur et administrateur-déléguée, Madame Sylvie Winkin-Hansen, est renouvelé pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2016.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière individuellement à Monsieur Nico Arend et Madame Sylvie Winkin-Hansen, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. AREND

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011063663/22.

(110071390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

---

**OKTOPUS Consulting PSF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 105.414.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011063699/10.

(110071160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.